

---

Dons patriotiques annoncés par le citoyen Albert, curé de Jouaville, en livres à destiner aux familles des défenseurs de la patrie et en effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques annoncés par le citoyen Albert, curé de Jouaville, en livres à destiner aux familles des défenseurs de la patrie et en effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 476-477;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38764\\_t1\\_0476\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38764_t1_0476_0000_12);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

glais, ayant osé braver ses bouches à feu, ne s'est sauvé qu'à la faveur d'un vent frais, et emportant avec lui l'empreinte de quelques-uns de nos boulets.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

*Suit la lettre du citoyen Quevilly (2).*

Au fort de Bregançon, le 9 novembre 1793.  
L'an II de la République française une  
et indivisible.

« Législateurs,

La Société de Bormes, qui a soin de me faire passer les *Bulletins de la Convention nationale*, m'a procure la douce satisfaction de lire que quantité de sociétés vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la fin de la guerre. Partageant les principes dont sont animés ces braves sans-culottes, je me joins à eux et je vous fais la même invitation.

Braves Montagnards, sauvez la République, exterminiez les tyrans et l'aristocratie. Pour moi, placé sur l'éminence du fort de Bregançon où flotte sans cesse le beau drapeau tricolore, j'ai juré avec les braves canonniers du Bosset [Bousset], qui m'entourent, nous avons, dis-je, tous juré de faire la guerre aux aristocrates jusqu'à ce que le dernier soit expiré.

La distance qui nous sépare de l'infâme ville de Toulon est, d'environ 7 lieues, nous faisons face aux îles Porciros et Porquerolles où nous voyons avec mépris flotter le pâle pavillon blanc. Nos ennemis paraissent sans cesse devant nous, mais ils n'osent s'approcher; un seul corsaire anglais a paru vouloir braver nos bouches brayantes, mais je l'ai fait froter d'une telle importance, qu'il ne s'est échappé qu'à la faveur d'un vent très frais, emportant avec lui l'empreinte de quelques-uns de nos boulets.

Ah! qu'ils sont lâches, ces vilains messieurs, avec leurs ames noires comme le diable et ses diabolins, qui sont les aristocrates.

Vive la Montagne de la Convention nationale!

Ca va!

« QUEVILLY, capitaine d'artillerie, commandant provisoirement ledit fort, après avoir fui de l'infâme ville de Toulon pour se rallier aux défenseurs de la patrie à l'armée d'Italie.

Crève l'aristocratie!

La Société populaire de Frévent annonce que l'église de cette commune est fermée, et qu'on n'y reconnaît plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'amour de la patrie : elle fait passer à la Convention 31 liv. 7 s. en numéraire, qu'un de ses membres offre en don à la République, et 104 liv. 5 s. en numéraire à échanger contre des assignats.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Frévent (1).*

La Société populaire et montagnarde de Frévent, aux représentants du peuple.

Le 3 frimaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

Représentants,

Le flambeau de la raison et de la vérité commence à luire aux yeux des habitants de notre commune. Cinq ci-devant religieux viennent aussi d'abjurer publiquement. Ils ont remis leurs lettres de prêtrise au milieu des plus vives acclamations de : *Vive la République! Vive la Montagne!* Notre église est fermée et nous ne reconnaissons plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'amour de la patrie.

« Achevez, représentants, votre ouvrage immortel, et vous serez l'objet de l'admiration de tous les peuples et des siècles les plus reculés.

« Vous recevrez ci-joint la somme de 31 liv. 7 s. en argent blanc, dont un de nos concitoyens fait un don gratuit à la République.

« En outre, 104 liv. 5 s., dont 24 en or et le reste en argent blanc, pour être échangées contre des assignats.

« Nous vous observons que c'est le troisième envoi que nous vous faisons.

E. GRAMELLE, président; MAZY, secrétaire. »

Le citoyen Albert, curé de Jouaville, envoie un bon de la poste de 332 livres, y compris 25 livres en numéraire, qu'il destine aux veuves et enfants des défenseurs de la patrie; il annonce qu'il a envoyé à la Société populaire de Metz 79 aunes de toile, 50 chemises, 1 paire de souliers et 1 capote de laine, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

*Suit la lettre du citoyen Albert (3).*

Jouaville, district de Briey, département de la Moselle, ce 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

Tu voudras bien annoncer à la Convention que le 20, présent mois, dans un prône civique, ayant appris à mes paroissiens des communes de Jouaville et Batilly à se conformer exactement à la taxe décrétée pour le bonheur de la grande famille française, les ayant pressamment (*sic*) invités à vendre leurs œufs, beurre, etc., aux cossons (*sic*) de manière à ce que ceux-ci puissent, au prix de cette même taxe, fournir aux besoins de nos frères et amis des grandes communes, ci-devant appelées villes, je les ai entretenus de la mort cruelle que les lâches et barbares Anglais ont fait souffrir au représentant du peuple Beauvais, et cela par les ordres de Pitt, cet ennemi du genre humain. Je t'assure qu'à ce récit il n'y avait aucun de mes auditeurs qui n'aurait désiré pouvoir venger cet

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 201.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 201.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 202.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

homme du peuple en immolant Pitt, ce grand scélérat, ce fléau de la société. Si leur indignation eût pu s'accroître, elle aurait augmenté par ce que je leur ai dit de nos autres représentants, morts martyrs de leur dévouement à l'unité et à l'indivisibilité de la République. A cette occasion, je leur ai rappelé toutes les raisons qui doivent les porter à détester le despotisme et ses suppôts et d'aimer le gouvernement républicain. Je n'ai pas manqué non plus de leur parler de nos braves défenseurs morts pour la patrie. Après quoi je leur ai annoncé que le lendemain, 21 brumaire, je célébrerais un service à Jouaville pour tous nos frères morts au poste d'honneur, et le 23 pareil service à Batilly, pendant lesquels services je les ai invités à venir à l'offrande et y apporter selon ses facultés soit des effets, assignats, etc., destinant l'argent pour les veuves et orphelins de nos défenseurs, et les effets pour ceux de nos défenseurs qui pourraient en avoir le plus grand besoin. J'ai le premier déposé mon offrande pour appuyer mes paroles par l'exemple.

Pour faire parvenir le résultat de cette offrande patriotique à sa destination, je n'ai cru mieux faire que de remettre entre les mains de la Société populaire de Metz, chef-lieu du département de la Moselle, les chemises et autres effets et d'adresser l'argent à la Convention, en mar-

quant à la société que notre intention n'était pas que ce don soit employé pour les défenseurs de Jouaville ou du département de la Moselle, exclusivement à d'autres, mais bien pour ceux qui pourraient en avoir le plus besoin, seraient-ils du Mont-Blanc, car tous les Français sont également nos frères.

Voici le montant de l'offrande de Jouaville : 244 liv. 3 s. en assignats et 1 liv. 12 s. en numéraire, 26 chemises, 60 aunes 1 2 de Paris de toile, tant en toile non travaillée qu'en draps et nappes, une paire de souliers et une capote de laine.

Montant de celle de Batilly : 64 liv. 15 s. en assignats, 21 liv. 8 s. en numéraire, 24 chemises et 17 aunes de Paris de toile en draps et nappes.

Tu trouveras ci-joint la liste des républicains qui ont concouru à ces dons, avec la note de ce que chacun aura offert.

Je termine en t'observant que ces deux communes sont composées de véritables sans-culottes; qu'elles ont été foulées l'année dernière par l'ennemi qui, entre autre, y est venu une fois au nombre de 16 hommes à cheval, qui n'en sont sortis qu'après avoir enlevé tout le linge qu'ils ont trouvé.

Je suis très fraternellement ton dévoué concitoyen.

ALBERT, curé de Jouaville et Batilly.

Liste des citoyens de Jouaville qui ont contribué au don patriotique. 1

NOMS	CHEMISES	TOILE OUVRÉE EN PIÈCE ET HABETS	ASSIGNATS		NUMÉRAIRE	
			liv.	s.	liv.	s.
Albert, curé de Jouaville.....	2	1 capote de laine et 1 paire de souliers.....	10			
Jean-Etienne Lemoine.....			10			
Jean-Baptiste Joly.....	6	19 aunes de toile.....	60			
Jean-Hubert Daxille.....	1	13 aunes en draps, nappes....	50			
Nicolas Lemoine.....	1		5			
Jacques Fournier.....			5			
Sébastien Didié.....	2	3 aunes en drap.....				
François Lemoine.....	1		3			
Nicolas Charette.....	2	3 aunes 1 2 en pièce.....				
Quinn Piébon.....	1	3 aunes en 1 drap.....				
Simon Pion le jeune.....			15			
Jean Hubert Orzy.....			15			
Jean Fournier l'aîné.....			20			
Jean-Nicolas Pierre l'aîné.....				10		
Sébastien Thiery.....			1	5		
Louis Lescanne.....			3			
Jean-Nicolas-Pierre le jeune.....			15			
Jean-Baptiste Lemoine.....			1	5		
Jean Fournier le jeune.....			5			
Son épouse.....					1	
Jean Thiery.....	1					2
Jean Ancel.....	1					
Simon Pion l'aîné.....						4
Dominique Renard.....			1	5		
Pierre Pion.....				10		
Louis Rolin.....			1	5		
Sébastien Robert.....			1	5		
Quinn Lemoine.....			2	10		
Louis Ancel.....				15		
Nicolas Pettigand.....			2			
Joséph Lemoine.....				15		
Jacques Clément.....				15		

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 202.